

Assemblée Générale Constituyente
Association Le Girofard
le 15 / 03 / 2007

Ordre du jour

1- Modifications statutaires p.2

- a-Modifications portant sur l'Article 3 : Objectifs de l'association
- b-Décision du mode de représentation au Conseil d'Administration

- des commerces
- des partis politiques

2- Vote des statuts p.4

3- Election du Conseil d'Administration p.4

- nomination représentants associatifs
- élection représentantEs individuelLEs

4- Élection du Bureau p.5

- PrésidentE
- Secrétaire
- TrésorièrE

5- Décision du Montant des adhésions p.5

Nombre de personnes présentes : 30 personnes
Associations présentes : 9 dont 1 par procuration

Secrétaire de séance: Laurence Bénézet

1- Modifications statutaires

Nous réalisons une relecture complète des statuts avant d'ouvrir la discussion.

A Modifications portant sur l'Article 3 : Objectifs de l'association

- **Alinéa 1** : *D'assurer la prévention du suicide et des agressions dont peuvent être victimes les personnes Lesbiennes, Gays, BissexuelLEs, Trans-sexuelLEs ou en questionnement (LGBT) et à ce titre proposer des permanences psychologiques et juridiques*

Cet alinéa installe un réel constat qui est un taux de sur suicidabilité treize fois supérieur chez les jeunes homosexuelLEs (appuyer par les recherches du Docteur Shelly), ce constat reflète une des raisons prioritaires à la création et à la mise en place d'un centre LGBT à Bordeaux et ainsi répondre à un besoin réel. Dans cet le terme « *permanences psychologiques et juridiques* » détient une connotation plus curative que préventive. Nous apportons donc une modification à l'alinéa qui permet d'ouvrir le champ des possibles en matière de prévention.

L'alinéa 1 devient:

alinéa 1 : D'assurer la prévention du suicide et des agressions dont peuvent être victimes les personnes Lesbiennes, Gays, Bi-sexuelLES, Trans-sexuelLES ou en questionnement (LGBT) et à ce titre proposer notamment des permanences psychologiques et juridiques.

- **Alinéa 2** : *de mettre à disposition des associations LGBT d'Aquitaine et du Poitou-Charentes les moyens permettant de développer des actions communes ou spécifiques, ainsi que la mise en place d'actions de visibilité.*

L'alinéa 7 passe en deuxième position (cf alinéa 7), le numéros de tous les articles est ainsi décalé.

On nous informe de la création et l'ouverture récente d'un centre LGBT à Saintes (17), afin d'ouvrir le champs d'action géographique de la structure Girofard nous modifions l'alinéa par:

Alinéa 3 : De mettre à disposition des associations LGBT d'Aquitaine et des départements limitrophe, les moyens permettant de développer des actions communes ou spécifiques, ainsi que la mise en place d'actions de visibilité.

- **L'Alinéa 3 devient Alinéa 4, l'Alinéa 4 devient Alinéa 5 (cf Alinéa 7)** Pas de modifications par ailleurs.
- **Alinéa 5** : *de dénoncer toute discrimination, principalement les discriminations homophobes, lesbophobes, biphobes ou transphobes, et à ce titre l'association se réserve le droit d'ester en justice et de se constituer partie civile.*

L'alinéa 5 devient alinéa 6. A ce sujet la LGP nous signale qu'un certain nombre de personnes étrangères ont besoin d'être accompagnées dans diverses démarches administratives, nous complétons donc cet article:

Alinéa 6 : de dénoncer toute discrimination, principalement les discriminations homophobes, lesbophobes, biphobes ou transphobes, et à ce titre l'association se réserve le droit d'ester en justice et de se constituer partie civile. Le Girofard vient également en aide aux personnes LGBT étrangères présentEs sur le territoire français.

- **Alinéa 7** : *D' être un lieu d'accueil, de rencontres conviviales et d' échange pour une meilleure insertion sociale du public LGBT.*

Il est proposé l'idée de mettre en avant les notions « de mieux être », « construire l'identité », « respect de soi » et « épanouissement », par rapport à la prévention du suicide contenue dans l'article 1. Il est de plus décidé d'inscrire cet alinéa comme une des priorités des objectifs du Girofard, à ce titre l'article 7 deviendra l'alinéa 2 et sera:

Alinéa 2 : D' être un lieu d'accueil, de rencontres conviviales et d' échange pour une meilleure insertion sociale du public LGBT et favoriser le mieux-être, le respect de soi, l'épanouissement et la construction de l' identité des personnes LGBT.

B Décision du mode de représentation au Conseil d'Administration

La question posée est celle de la participation ou non des partis politiques et des organismes commerciaux au Conseil d'Administration du Girofard ;

Après discussion est soumis au vote la mention « ne pas faire participer au Conseil d'Administration les représentants des partis politiques et des établissements commerciaux »

Vote: 31 voix pour, 0 voix contre et 0 voix ne se prononçant pas.

L'adhésion au Girofard des associations politisées et des établissements commerciaux est possible ainsi que leur contribution aux débats.

La notion de membre bienfaiteurs et supprimée et il est décidé de d'ajouter à l'article 12 des statuts de l'association que:

SeulEs les membres adhérentEs peuvent faire partie du Conseil d'Administration (CA). Les représentantEs d'associations affiliées à un parti politique ou d'établissements commerciaux ne peuvent pas siéger au Conseil d'Administration.

2- Vote des statuts

Les statuts sont votés à main levée : 30 personnes présentes + 1 procuration.

Pour: 30

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 1

3- Election du Conseil d'Administration

- nomination représentants associatifs
- élection représentants individuels

Représentants associatifs	Représentants individuels
CONTACT Aquitaine	Daniel Besson
WAKE UP!	Thomas Guiraud
MUTATIS – MUTANDIS	Elodie Koob
LGP Bordeaux	Naïma Charai (excusée)
AIDES Gironde	Laurence Bénézet
LES AMI-E-S de l'homosocialité	Fabien Leroy
METANOIA	Eric Billoir
HSB	Ciryl Ouiller
AGLH	Thérèse Rocher-Escriva

Représentants associatifs : 9 associations soit 50%

Représentants collectivités: 0

Représentants individuels: 9 soit 50%

Le vote se fait à main levée, concernant 29 votants dans la salle:

Pour : 27

Contre : 0

Ne prend pas part au vote: 1

Le Conseil d'Administration est élu

4- Election du Bureau

Se présente au poste de

- PrésidentE : Marion de Vilmorin
- Secrétaire : Daniel Besson
- Trésorière : Laurence Bénézet

Pour l'élection du bureau ne votent que les membres du CA soit 18 personnes

Pour : 17

Contre: 1

Ne prend pas part au vote: 0

Le bureau est élu.

5- Décision du montant des adhésions annuelles

Le montant des adhésions annuelles est fixé par l'Assemblée Générale à 20euros pour les associations et à 10euros pour les individuelLES.

À Bordeaux, le 20/03/2007